

Pourquoi le notariat et des notaires ?

Le projet de réforme des professions réglementées entend mettre à mal la sécurité juridique des français.

Maître Guillaume Coquelin, président de la Chambre des notaires de Basse-Normandie, fait le point sur la profession et l'utilité des notaires.

Pourquoi des notaires ?

"Pour sécuriser tous les moments importants de la vie. Dans un monde sans notaire, vous pourriez imaginer que vous avez payé un prix et que vous êtes donc propriétaire... ou pas ! Le vendeur n'était pas le bon... Le bien est hypothéqué... Débrouillez-vous ! Vos parents décèdent, leur patrimoine est partagé, un héritier un peu éloigné est oublié, mince, c'est vous : débrouillez-vous ! Votre oncle vous a légué tous ses biens, enfin il le croyait, il a fait un testament, vous en a parlé avec beaucoup d'émotion, mais il est devenu un peu brouillon, impossible de mettre la main dessus après son décès, dommage pour vous ! Un monde sans notaire, c'est un monde où l'on n'a plus l'assurance d'être propriétaire de son logement, où l'on n'est plus sûr de la conservation de ses volontés, mais aussi de leur exécution."

Le projet de loi instituerait donc une société judiciarisée à l'américaine ?

"Tout à fait. Derrière la remise en cause de la profession de notaire, c'est le modèle juridique français qui vacille, la fin du modèle social à la française, un système dans lequel les actes importants financent les petits actes, permettant ainsi l'accès au droit pour tous. Sous couvert d'ouverture à la concurrence, le risque d'augmentation du coût des actes, en particulier celui des "petits" actes, est réel. Regardons ce qui s'est passé aux Pays-Bas pour en être persuadés. Par ailleurs, vous serez moins protégés puisqu'on pourra désormais tout contester devant les tribunaux".

En quoi le notariat est-il un facteur de stabilité ?

"Parce que les notaires établissent des "actes authentiques" - c'est ainsi qu'on les qualifie en droit - qui permettent d'établir de manière incontestable une transaction, une donation ou toute volonté des parties dès lors qu'elle est conforme à la loi. Cet acte a valeur de preuve et il n'est pas besoin de passer devant le juge pour en faire exécuter les effets. Vous êtes protégé."

Quel est le poids économique du notariat en Basse-Normandie ?

"Dans notre région, 260 notaires assurent un service juridique de proximité, répartis dans les trois départements. L'activité notariale assure 1 254 emplois non délocalisés. Il serait dommageable de provoquer ainsi, après le désert médical français, le désert juridique français ! Les notaires ne sont pas réfractaires au changement. Ils ont le sens de l'intérêt général. Ils sauront prendre leur part de l'effort demandé aux Français dans la période difficile que traverse notre pays, pour autant qu'une concertation intelligente soit engagée. Le notariat veillera à ce que des décisions lourdes de conséquences pour la vie des Français et pour les 48 000 emplois de notre secteur, ne soient pas prises sans analyse, en instrumentalisant le pouvoir d'achat des Français."



Guillaume Coquelin, président de la chambre des notaires de Basse-Normandie.

RÉFORME DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

APRÈS LE DÉSERT MÉDICAL, BIENTÔT LE DÉSERT JURIDIQUE.

UNE VIE SANS NOTAIRES.
C'EST VOUS QUI EN FAITES LES FRAIS.



Notaires
de Basse-Normandie